



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 124943

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de l'alternative thérapeutique en oncologie pédiatrique. Avec 2 200 nouveaux cas chaque année en France, les cancers pédiatriques sont la deuxième cause de mortalité chez l'enfant après les accidents domestiques. Un de ces cancers sur deux concerne les enfants de moins de cinq ans. Le taux de guérison de ces cancers par chimiothérapie et radiothérapie, donc par le protocole conventionnel, avoisine les 70 %. Cependant, il existe des cancers pour lesquels ces traitements constituent un échec, et ce vraisemblablement car aucun d'entre eux n'a été développé spécialement pour les enfants. Ces cancers ne réagissent donc pas aux traitements classiques. Or, en France, le corps médical ne laisse que très peu de possibilités aux familles dans le choix du traitement. Il n'y a pas ou peu d'alternative thérapeutique tel que l'immunothérapie qui constitue pourtant une voie prometteuse. Le plan cancer 2009-2013 n'évoque pas non plus l'idée d'une alternative thérapeutique. C'est pourquoi il lui demande quelles peuvent être les mesures prises pour que le patient puisse avoir accès à un traitement individualisé en lien avec ses réactions et le type de tumeur dont il est atteint et s'il est envisagé que ce principe soit mentionné dans le plan cancer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124943

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13256

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)